



Atelier du canal
74C, rue de Paris - CS 33105
35031 RENNES CEDEX

Objet : plan local d'urbanisme de Brécey

Avranches, le 7 janvier 2017

Madame, monsieur,

Votre société, l'atelier du canal, participe à la réalisation du plan local d'urbanisme de Brécey. Une version temporaire de ce P.L.U., datée d'octobre 2016, est disponible sur le site internet de la commune.

VÉLOCITÉ AVRANCHES est une association « loi 1901 » de promotion des moyens de transport non motorisés. Implantée historiquement à Avranches, elle agit dans les communes environnantes du pays de la Baie du Mont-Saint-Michel. Dans le cadre de ses activités, VÉLOCITÉ conseille les collectivités désireuses d'améliorer leurs infrastructures cyclables.

Nous avons pris note, dans le projet d'aménagement & de développement durable du P.L.U. destiné à Brécey, des recommandations favorables aux *modes de déplacement doux, propres et peu nuisants* que sont la marche à pied et les cycles, exprimées au paragraphe 1.F. Ces modes de déplacements sont en effet indispensables à l'amélioration de la qualité de vie, tant individuelle que collective. Ils ne sauraient donc se limiter à un rôle de loisir.

Notre association a formulé, en mars 2016, plusieurs propositions aux élus brécéens afin d'améliorer la situation de la circulation dans la ville. Nous pensons que ce document correspond, au moins pour partie, aux recommandations faites dans le projet d'aménagement & de développement durable et nous vous invitons à le consulter à l'adresse suivante : <http://velociteavranches.org/brecey/>.

Veillez agréer, madame, monsieur, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour le bureau de VÉLOCITÉ,
le président, Jean-Michel BLANCHET